



**Procès-verbal de l'Assemblée générale
du 24 mars 2017 à Coulon (79)**

Étaient présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Andilly : Karine DUPRAZ ; Angliers : Didier TAUPIN ; Benon : Sylvie ROCHETEAU ; Courçon : Anne DONZEL-FONTAINE ; *Cram-Chaban* : Serge CHIQUET ; *Esnandes* : Francine BEAUMELLE ; Ferrières : Sandrine BARD ; La Grève sur Mignon : Marie JASMIN ; La Laigne : Thierry BOUCARD ; Marans : Robert ARCOUET ; *Nuaillé d'Aunis* : Philippe NEAU ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; St Jean de Liversay : Denis PETIT ; St Sauveur d'Aunis : Jean LUC

Au titre des communes des Deux-Sèvres : *Arçais* : Jules GRANDIN ; Le Bourdet : Jean-Luc CLISSON ; Coulon : Michel SIMON ; Frontenay Rohan Rohan : Bernard BARAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Niort : Marc THEBAULT ; Prin Deyrançon : Jacques MORISSET ; St Hilaire la Palud : Dany BREMAUD ; Saint Symphorien : René PACAULT ; Sansais : Viviane MADY ; Vallans : Michel HALGAN ; Le Vanneau-Irleau : Jean-Dominique ROUX et Jean-Claude BOURDEAU

Au titre des communes de Vendée : Angles : Michel CAILLIEZ ; Benet : Daniel DAVID et Georges MERCIER ; Bouillé-Courdault : Gérard BOISGARD ; *La Couture* : Thierry PRIOUZEAU ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; Fontenay le Comte : Jean-Michel LALERE et Jean-Pierre PETORIN ; Le Gué de Velluire : Denis BASSAND ; L'Île d'Elle : Guy SOULAINÉ ; Liez : Robert ROBIN ; *Les Magnils Reigniers* : Nicolas VANNIER ; Maillé : Pierre BERTRAND ; Maillezais : Jean-Luc CAILLAUD ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Nieul sur l'Autise : Laurent MOINARD ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Le Poiré sur Velluire : Philippe LECOINTE ; Puyravault : Robert VINDRINET ; *Rosnay* : Jean-Yves CLAUTOUR ; St Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; St Denis du Payré : Michel DENIS ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; St Pierre le Vieux : Alain MESSE ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; *Triaize* : Flavien VEXIAU ; Velluire : Sandrine JACQUAT ; Vouillé les Marais : Yveline PHELIPEAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle Aquitaine : Benoit BITEAU, Pascal DUFORESTEL, Nicolas GAMACHE

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Myriam GARREAU, Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Karine DUPRAZ, Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil Général des Deux-Sèvres : Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; *Communauté d'Agglomération de La Rochelle* : Yann HELARY ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Marie BODIN ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Guy BARBOT ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Charente-Maritime : François AVRARD et Pascal CHIASSON ; Deux-Sèvres : Claude TARDY, Vendée : Christian AIME

M. Pierre-Guy PERRIER, Président, ouvre la séance à 17 heures 30 et donne la parole à M. Michel SIMON, Maire de Coulon, qui accueille l'assemblée générale du Parc sur sa commune.

L'ordre du jour est abordé :

Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 10 février 2017

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical. Une modification est demandée, Mme Florence GUIBERTEAU ne participait pas à l'assemblée générale en tant que représentante de la commune de Courçon mais au titre de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu des décisions prises par le Président et le Bureau depuis la dernière assemblée générale

Par délibération en date du 23 mars 2016, le comité syndical a donné délégation d'une partie de ses attributions au Bureau et au Président. A l'occasion de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des attributions exercées depuis cette date. Le compte rendu des décisions figurent dans le dossier transmis à chaque délégué.

Après l'exposé du Président, le Comité syndical prend acte du compte rendu.

Le Président remercie les services du Parc, en particulier Mme ROUENNIER et Mme AUXIRE ainsi que M. Jean-Claude RICHARD et la commission « finances », pour leur travail remarquable.

M. Jean-Claude RICHARD, nommé Président de séance, prend la parole pour présenter la structure du budget et rappelle que le Parc n'a pas de ressources propres.

Adoption des comptes administratifs 2016

L'ordonnateur doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Budget principal

Ce document retrace les dépenses et les recettes réalisées par le Parc en 2016, pour la mise en œuvre de son programme d'actions.

Le budget voté en 2016 en investissement s'établissait à 1 873 720,98€.

Compte tenu des dépenses réalisées (548 237,78€) et des recettes émises (613 468,54€) cette section enregistre un excédent de l'exercice de 65 230,76€.

Compte tenu de l'excédent reporté de 2015 (288 157,37€), l'excédent de clôture s'établit à 353 388,13€.

Le budget voté en 2016 en fonctionnement s'établissait à 3 746 446,91€.

Compte tenu des dépenses réalisées (2 772 108,61€) et des recettes émises (2 838 185,35€), cette section enregistre un excédent de l'exercice de 66 076,74€.

Compte tenu de l'excédent reporté de 2015 (263 714,33€), l'excédent de clôture s'établit à 329 791,07€.

Le compte administratif 2016 du budget principal est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Editions documentaires

Ce document retrace les dépenses et les recettes relatives à la diffusion des sets de tables, cartes vélos et posters. Compte tenu de son caractère commercial, il est assujéti à la TVA.

Le budget voté en 2016 en fonctionnement s'établissait à 32 342,00€.

Compte tenu des dépenses réalisées (13 728,00€) et des recettes émises (11 488,06€), ce budget enregistre un déficit de l'exercice de 2 239,94€.

Compte tenu de l'excédent reporté de 2015 (24 341,57€), l'excédent de clôture 2016 s'établit à 22 101,63€.

Le compte administratif 2016 du Budget annexe Editions documentaires est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Développement économique

Ce budget annexe Développement économique permet de comptabiliser les dépenses et les recettes du pôle de valorisation des produits du marais aménagé sur le site de l'ancienne laiterie de Coulon, propriété Parc.

Les opérations retracées dans ce budget sont assujetties à la TVA.

Le budget voté en 2016 en investissement s'établissait à 718 561,63€.

Compte tenu des dépenses réalisées (80 439,24€) et des recettes émises (129 626,52€), cette section enregistre un excédent de 49 187,28€.

Compte tenu de l'excédent reporté de 2015 (69 035,11€) l'excédent de clôture s'établit à 118 222,39€.

Le budget voté en 2016 en fonctionnement s'établissait à 57 044,00€.

Compte tenu des dépenses réalisées (49 126,16€) et des recettes émises (45 164,93€), cette section enregistre un déficit de 3 961,23€.

Compte tenu de l'excédent reporté de 2015 (4 793,74€), l'excédent de clôture s'établit à 832,51€.

Le compte administratif 2016 du Budget annexe Développement économique est adopté à l'unanimité.

Comptes de gestion 2016

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier (Paierie départementale des Deux-Sèvres) établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes : Editions documentaires et Développement économique).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le comité syndical prend acte des Comptes de Gestion 2016 (Budget principal et Budgets annexes : éditions documentaires et développement économique) du Payeur départemental qui sont bien en conformité avec les Comptes Administratifs 2016.

Affectation des résultats 2016

Budget principal

Afin de prévoir l'équilibre budgétaire, il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation 2016, qui s'élève à 329 791,07€.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 66 076 ,74€
- un excédent reporté de : 263 714,33€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 329 791,07€

Le comité syndical décide de reporter la somme de 329 791,07€ à la réduction des charges d'exploitation (002) de l'exercice 2017.

Budget annexe Editions documentaires

Afin de prévoir l'équilibre budgétaire, il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation 2016, qui s'élève à 22 101,63€.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 2 239,94€
- un excédent reporté de : 24 341,57€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 22 101,63€

Le comité syndical décide de reporter la somme de 22 101,63€ à la réduction des charges d'exploitation (002) de l'exercice 2017.

Budget annexe Développement économique

Afin de prévoir l'équilibre budgétaire, il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation 2016, qui s'élève à 832,51€.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 3 961,23€
- un excédent reporté de : 4 793,74€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 832,51€

Le comité syndical décide de reporter la somme de 832,51€ à la réduction des charges d'exploitation (002) de l'exercice 2016.

L'affectation des résultats 2016 est adoptée à l'unanimité.

Vote des Budgets Primitifs 2017

Budget principal

Il s'équilibre à la somme de 5 710 482,09€

Il intègre la reprise des résultats 2016 et des restes à réaliser au 31 décembre 2016.

Investissement : 1 972 952,40€

Fonctionnement : 3 737 529,69€

Le tableau des effectifs est annexé au budget primitif 2017.

Le budget primitif 2017 du budget principal est adopté à l'unanimité.

Budget annexe éditions documentaires

Fonctionnement : il s'équilibre à la somme de 32 001,63€

Il intègre la reprise du résultat de fonctionnement 2016 de 22 101,63€

Les crédits inscrits permettent de financer la mise à jour et la réimpression des cartes vélos et nautiques et des sets de table, ainsi que le pré achat en tant que coéditeur d'un guide du petit futé spécifique au marais poitevin.

Le budget primitif 2017 du budget annexe éditions documentaires est adopté à l'unanimité.

Budget annexe développement économique

Il s'équilibre à la somme de 951 713,40€

Investissement : 826 530,89€

Fonctionnement : 125 182,51€

En investissement, les dépenses et les recettes inscrites au budget permettent :

- de financer la première phase d'étude concernant le projet de tourisme fluvial (équipements qui seront gérés par un opérateur privés via une délégation de services)
- d'enregistrer les écritures comptables liées à la vente du site de la Laiterie, pour la partie des bâtiments financées par ce budget, à savoir la Brasserie, la Biscuiterie-Chocolaterie et les travaux de la cour.

Il est proposé d'affecter une partie du produit de la vente au remboursement du capital des emprunts réalisés pour financer les travaux (306 558,33 € au 1^{er} janvier 2017).

Les indemnités de remboursement anticipé sont capitalisées et seront amorties sur la durée restant à courir sur les emprunts remboursés.

En fonctionnement, les dépenses sont essentiellement constituées des intérêts sur emprunts et de la dotation aux amortissements.

Les recettes permettent de comptabiliser le montant des loyers perçus (Brasserie et biscuiterie et atelier de transformation) et la participation du budget principal à ce budget annexe.

Le budget primitif 2017 du budget annexe développement économique est adopté à l'unanimité.

Question : L'atelier de transformation et la brasserie sont-ils en vente ?

M. RICHARD répond que le Bureau a décidé de mettre en vente le site de l'ancienne laiterie, mais rien n'est encore décidé et les travaux nécessaires continuent d'être mis en œuvre en attendant. Il précise que des acquéreurs semblent très intéressés, les projets semblent intéressants pour faire prospérer le site.

Le Président remercie M. RICHARD et reprend la parole en poursuivant l'ordre du jour.

Il indique que, suite à la fusion de communes et d'EPCI, il est nécessaire de faire la mise à jour de l'annexe des statuts du Parc :

Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, en lieu et place de

Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin

Communauté de Communes du Pays Né de la Mer

Communauté de Communes Moutierrois Talmondais, en lieu et place de :

Communauté de Communes du Pays Moutierrois

Communauté de Communes du Pays Talmondais

Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, en lieu et place de :

Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte

Communauté de Communes du Pays de l'Hermenault

Doix les Fontaines en lieu et place des Communes de Doix et de Fontaines

Auchay sur Vendée : en lieu et place des communes d'Auzay et de Chaix

Le Comité syndical prend acte des modifications et décide de mettre à jour l'annexe des statuts.

Question : Les études concernant le tourisme fluvial sont-elles commencées ? Où en est le dossier ?

Le Président répond que la consultation pour le recrutement de l'opérateur est en cours et que c'est l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN) qui s'en charge.

Mme Séverine VACHON complète en précisant que l'avis de publicité a été lancé pour retenir des candidatures et qu'une réunion aura lieu en avril pour les étudier les offres.

Question : Ce projet va-t-il générer des recettes pour le Parc ?

Le Président répond qu'il n'y aura pas de recettes directes pour le Parc mais que le tourisme fluvial permettra de découvrir le marais autrement que par voie terrestre et développer des activités complémentaires.

Le rôle du Parc est de développer des lieux qui ne sont pas exploités et de mettre en valeur les richesses du patrimoine.

Le Président présente M. Yannis SUIRE, conservateur du patrimoine à Poitiers et, auteur d'ouvrages portant sur l'histoire du Marais Poitevin. Il est également membre du Conseil scientifique et prospectif du Parc. La parole lui est donnée pour une présentation de l'inventaire général du patrimoine de la vallée de la Sèvre niortaise dans le Marais poitevin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 heures, remercie l'assemblée de sa présence et convie les membres à participer au cocktail.